

Comment puis-je aider les soignants à réaliser cette conciliation médicamenteuse ?



Lorsque votre hospitalisation est programmée, pensez à prendre avec vous **l'ensemble de vos dernières ordonnances**, y compris celles de vos médecins spécialistes (cardiologue, ophtalmologue, oncologue...) et à noter tous les médicaments que vous prenez sans ordonnance.

Pensez à **ouvrir un dossier pharmaceutique** (DP) auprès de votre pharmacien d'officine et à donner votre carte vitale à chaque fois que l'on vous dispense des médicaments y compris sans ordonnance. **Ces informations pourront être consultées avec votre accord** lors de votre hospitalisation.



N'hésitez pas à **donner le nom de votre pharmacien d'officine habituel**, et celui de votre infirmier libéral si vous en avez un. Ces professionnels de santé pourront être contactés en plus de votre médecin traitant afin d'obtenir des précisions sur vos traitements.

5 QUESTIONS A POSER A PROPOS DE VOS MEDICAMENTS lorsque vous rencontrez votre médecin, votre pharmacien

1. QUELS CHANGEMENTS ?

Est-ce que des médicaments ont été ajoutés, supprimés, changés et pourquoi ?

2. CONTINUER ?

Quels médicaments dois-je continuer à prendre et pourquoi ?

3. BON USAGE ?

Comment dois-je prendre mes médicaments et pour combien de temps ?

4. QUE SURVEILLER ?

Comment vais-je savoir que mes médicaments agissent et quels effets secondaires faut-il surveiller ?

5. QUEL SUIVI ?

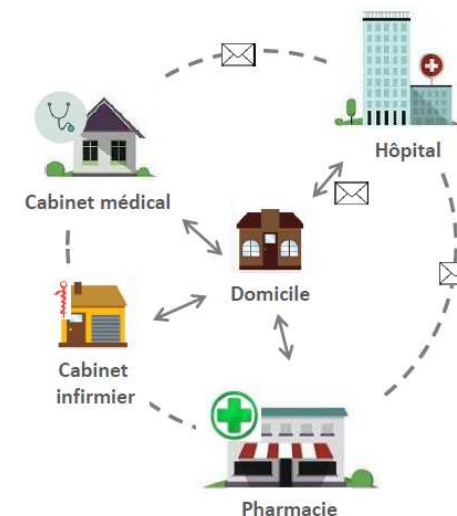
Aurais-je besoin d'examen complémentaires et quand dois-je prendre mon prochain rendez-vous ?



Hôpitaux de Saint-Maurice

En savoir plus sur la conciliation médicamenteuse

Sécurisons ensemble votre prise en charge médicamenteuse



Qu'est ce que la conciliation médicamenteuse ?

La conciliation médicamenteuse vise à prendre en compte, lors de votre entrée à l'hôpital, **TOUS les médicaments** que vous prenez **habituellement**.

Cela permet d'éviter de recevoir des soins fragmentés, de subir des effets indésirables ou des erreurs médicamenteuses, en **favorisant la transmission d'informations complètes et exactes** sur votre traitement, **entre la ville et l'hôpital**.



Qu'est ce que cela change pour moi lors de mon hospitalisation ?

Cela signifie qu'un **pharmacien hospitalier** va venir vous voir pour vous poser **des questions** sur vos médicaments.



Le but est d'établir la liste de **TOUS les médicaments** que vous prenez habituellement, y compris ceux sans ordonnance.

Le pharmacien va également vous interroger sur **la façon dont vous suivez votre traitement**.

Toutes ces questions vont permettre de s'assurer que **les prescriptions** qui sont mises en place à l'hôpital sont **bien adaptées à votre état**.

Et lorsque je sortirai de l'hôpital ?

Lors de votre **sortie de l'hôpital** nous reviendrons vous voir pour vous expliquer en détail les **modifications** qui ont pu être faites dans votre traitement habituel.

Nous vous expliquerons également pourquoi ces modifications ont eu lieu et nous pourrons vous remettre un **plan de prise** pour vous aider à vous y retrouver.

SORTIE D'HOSPITALISATION : PLAN DE PRISE DES MEDICAMENTS
Ce document n'est pas une ordonnance, c'est un support pour vous accompagner dans la prise de vos médicaments.

NOM : PRENOM : Date :

Nos médicaments	A quoi ça sert ?	Durée	Matin		Midi		Soir		Moment de prise	
			☀️	15h	☀️	15h	🌙	Coucher	Après	Après

Attention, NE DOUBLEZ JAMAIS LES DOSES POUR COMPENSER L'OURSU D'UNE PRISE

Réalisé par : Validé par :



Votre **médecin traitant** et votre **pharmacien d'officine**, avec votre accord, seront destinataires de ces **informations sur la modification de votre traitement**, ce qui permettra de sécuriser au mieux votre sortie.